



Test adn, quel procedure à suivre?

Par **Camille70**, le **14/01/2009** à **11:51**

Bonjour,

J'ai été placée en famille d'accueil depuis ma naissance, je connais ma mère mais celle ci n'est pas certaine de l'identité de mon père. Elle pense qu'il s'agit d'un homme qui est décédé il y a près de 12 ans.

J'envisage d'avoir des enfants et j'ai besoin de savoir si il existe des problèmes de santé du côté paternel. J'ai donc retrouvé la mère et la soeur, de cet homme, qui sont prêtes à faire un test ADN.

J'ai entendu dire qu'un test ADN demande l'ouverture d'une procédure juridique mais j'ignore à qui m'adresser.

Pouvez vous m'apporter une réponse ?

Par **Tisuisse**, le **14/01/2009** à **14:13**

Bonjour,

Pourquoi faire un test ADN ? interrogez la maman de votre "père" (donc, votre grand-mère) et la soeur de votre "père" (donc votre tante) sur leur passé médical, si toutefois elle acceptent de vous répondre. Vous en saurez tout autant, et gratuitement, sur les maladies potentielles de votre père d'autant qu'elles ont, là aussi, probablement des infos à vous communiquer sur

lui.

Si vous tenez vraiment au test, s'agissant une action hors la Justice, rien ne s'oppose à ce que cela soit fait. Pas besoin de procédure si vous êtes tous d'accord, mais choisissez bien le labo qui va faire ces analyses car il y a de bons labos comme de mauvais.